

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

N° du certificat : **758**
N° de la norme : **BNQ 2622-420/2009-04-06**
N° du protocole de certification : **BNQ 2622-951/2012-02-27**

Date d'expiration : **2019-02-28**

Le Bureau de normalisation du Québec, ayant reconnu la conformité de regards d'égout, puisards et chambres des vannes en béton :

(voir l'annexe au certificat)

ainsi que l'aptitude du détenteur à fabriquer ces produits conformément aux exigences de la norme et du protocole de certification, délivre le présent certificat à :

FORTIER 2000 LTÉE

146, rue Commerciale, Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document BNQ 9902-001. En foi de quoi, ont signé à Québec, le 7 février 2017.



Julie Conseiller, directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec



Nathalie Dupont, ing., M. Sc.
Responsable de programme
Certification



Le présent certificat demeure la propriété du BNQ et doit lui être retourné s'il le demande.
La validité du présent certificat de conformité est vérifiable à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html